



## pas reçu le titre de séjour mais le récépissé est expiré

Par **Jadenguyen**, le 19/01/2011 à 15:15

Bonjour,

je suis d'origine vietnamienne, étudiante en master depuis septembre 2008 en France, et en septembre 2010 je me suis réinscrite en 3ème année pour valider mon stage de fin d'études. J'habitais jusque-là à Lyon, mais ai du changer de département pour effectuer mon stage et mon domicile est désormais situé dans un autre département.

Pour renouveler mon visa, j'ai déposé (le 30 septembre 2010) un nouveau dossier à la préfecture de ce nouveau département et j'ai obtenu un récépissé valable jusqu'au 29 décembre 2010. Ils m'ont dit que je recevrai dans les deux mois une convocation pour aller chercher mon titre de séjour définitif.

Je n'ai pas eu de nouvelles de la nouvelle préfecture et le 22 décembre je leur ai téléphoné mais ils m'ont dit que mon dossier n'avait pas été transféré depuis Lyon. J'ai donc écrit un courrier à la préfecture de Lyon pour qu'ils effectuent rapidement le transfert, mais à ce jour, au 19 janvier, je n'ai aucune réponse, ni des uns ni des autres.

Que dois-je faire svp ? est ce que je peux attendre jus quand le préfecture de ma région m'envoie une convocation ou je suis obligée de venir à la préfecture pour avoir une nouvelle récépissé? Si non, est qu'ils ont le droit de refuser de m'accorder mon titre de séjour? Est ce que c'est à la préfecture de m'informer ce que je dois faire? sachant que c'est très difficile de leur joindre par téléphone.

Merci d'avance

Par **Sourire**, le 19/01/2011 à 16:48

Je te conseille d'aller voir sur place et de faire en sorte qu'il renouvelle ton récépissé.

Par **salim**, le 19/01/2011 à 16:52

la logique est de se présenter en préfecture avant la fin de validité de son récépissé afin de se

voir delivrer un titre de sejour ou un nouveau recepissé si le titre de sejour n'est pas prêt

je ne suis pas juriste mais vous n'avez rien à gagner à attendre comme ça, faut aller en prefecture (celle de votre lieu de residence) et voir ce qu'il en est

je ne pense pas non plus que ça soit à vous de relancer l'ancienne

j'espere que quelqu'un de competent pourra vous répondre

vous pouvez aussi prendre conseil auprès du GISTI  
plus d'infos ici: <http://www.gisti.org/spip.php?article79>

Par **sou00**, le **22/01/2011** à **00:53**

bonjour, j'étais un peu dans la même cas et je suis retourné a la préfecture il me l'on renouvelé donc c'est mieux de retourner les voir et le renouveler